

Commune de la Combe-de-Lancey

Commune de Sainte-Agnès

Communes

de

Vaujan

Oisanois

Commune

Commune du Bourg-d'Oisans

Livet et Gavet

Vo pour être annexé à cette
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 12 JUNE 1974
Pour le Préfet
Le Chef de Service Adjoint

Zone de construction avec protection.
(Planche n°2 modifiée le 24/5/1993)

